



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2026-1363 ordonnant des travaux de reconstruction de l'installation aquatique située au 2095, rue Laurier, et décrétant, à cette fin, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 195 842;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19 595;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 21 septembre 2026
L'assistante-greffière,
Marilyne Tremblay, avocate